



Arnaque au kilometrage changé

Par **sniper7753**, le **18/06/2008 à 19:22**

bonjour j'ai acheter une voiture en octobre 2007, le vendeur n'avais pas pu me fournir les factures aux moment de la vente et d'ailleurs je ne les ai toujours pas, et il y a quelques jours en allant au garage ils m'ont montrer le recapitulatif des operations effectues sur ma voiture et en 2005 elle avait 73 540km et en 2006 elle avait 118 000km et le probleme c'est que je l'ai acheter avec 72 000km au compteur alors j'aimerais savoir quels sont mes droits. merci de votre aide

Par **JamesEraser**, le **18/06/2008 à 20:13**

[citation]en 2005 elle avait 73 540km et en 2006 elle avait 118 000km[/citation]
Si le propriétaire dans cette période est le même que celui qui vous a vendu le véhicule : il y a délit de tromperie par le vendeur (particulier)
Si votre vendeur est garagiste et que le kilométrage ne correspond manifestement pas à l'état général : il y a tromperie du garagiste même s'il n'est pas lui même l'auteur de la modification du compteur (Cour de Cassation. Ch crim du 21.07.1977)
Si vous avez tous les éléments de nature à démontrer la tromperie, tentez un accord amiable avec le vendeur (annulation de la vente) ou déposez plainte pour tromperie. rnrnChamp d'application de l'art. L.213-1 du Code de la Consommation (2 ans d'emprisonnement et/ou 37.500,00€ d'amende)
Cordialement

Par **Benj62156**, le **16/04/2013 à 15:42**

Je reviens vers vous pour vous faire part de l'avancement de mon affaire ... Une mise en

demeure a été signifiée au vendeur mais il l'a refusé. Desormais, nous attendons l'expertise du véhicule. De mon côté, j'ai contacté la DCCRF (Répression des fraudes) pour signaler les faits auprès de leurs services. Après expertise, un dossier leur sera envoyé et il s'occuperont de son cas (vendeur pro). Pour celles et ceux qui sont dans mon cas n'hésitez pas à les contacter. Ces vendeurs peu scrupuleux ne méritent pas que les clients laissent les ménages

Par **Mimis95**, le **24/04/2013 à 12:16**

Bonjour
Moi mon histoire dure depuis 3 ans et 1 mois et là c'est bientôt la fin
J'ai acheté une golf 5 avec 88000 km
Sauf que 3 jours après l'avoir fait faire un diagnostic chez le garage, elle a tombé de haut et il nous affirme que le kilométrage est pas celui-ci
Et après nous avons fait des recherches sur les garages qui ont tamponné le carnet d'entretien, ils nous ont affirmé que le véhicule n'a jamais été chez eux et que des tampons ont été volés, donc il était possible que ça vienne de là
Donc on a demandé au vendeur le remboursement, il ne voulait pas bien sûr
Nous avons fait une lettre amiable qu'il n'a pas prise, la peine de récupérer donc retourner à nous
J'ai oublié de vous dire aussi qu'il avait acheté le véhicule 4 mois avant, est-ce que c'est son nom de sa femme que nous avons jamais vu car elle était soit disant enceinte, est-ce que vous pouvez pas descendre ?
Bref, tout est faux bien sûr, comme par exemple le fait de l'avoir acheté "à un petit vieux en province" est que on a appris après que c'est son voisin !!!
Donc j'ai porté plainte au tgi car la somme dépasse les 10000 euros
Donc au pénal, ça ne passe donc mon avocat a attaqué au civil
Et aujourd'hui, il ne vous a pas vendu le véhicule, est-ce que c'est seulement sa femme qui l'a fait ?
Sauf qu'il a oublié qu'il nous a donné sa carte d'identité, se jour-là car on lui avait demandé donc il a fait gaffe tout seul et aussi sa signature et son écriture sur les papiers
Donc voilà aujourd'hui mon avocat demande l'annulation de la vente et 15000 euros de dommages et intérêts, soit au total presque 30000 euros
J'ai tout mis dans les dommages et intérêts : Parking, assurance, réparation, carte grise.....
Ouf, j'espère que ça va se finir bientôt, je vous tiens au courant, merci de m'avoir lu, est-ce que ça ne désespère pas si long mais il faut punir cette personne !!!

Par **ddcs**, le **03/06/2013 à 10:52**

bonjour ..
voilà je vous explique, ça fait maintenant 2 ans que je suis en procédure pénale avec l'acheteur du véhicule que j'ai vendu.
voilà les faits : j'ai acheté un mégane 2 2006 62000 km en mars 2011 cher un particulier et après avoir roulé avec, je décide de le revendre car j'allais en vacances l'été (besoin d'argent) donc je vends le véhicule en juin avec 68000 km.
Enfin, en juin, je reçois une lettre de l'acheteur me disant de récupérer le véhicule et de le rembourser car je suis un escro !!
J'essaie de comprendre ce qui se passait avec ce véhicule et l'acheteur m'apprend que le véhicule en décembre 2009 avait déjà 140000 km au compteur.
Donc ce qui est tout à fait normal, l'acheteur se retourne vers moi .. après une longue procédure, nous avons mis en place une expertise qui a bien déterminé que le véhicule avait une fraude au niveau du kilométrage mais que c'était bien pas moi qui avais fait cela.
Le jugement est bientôt, je voulais avoir des avis ou des infos pour me dire ce que je peux risquer moi lors du jugement ?
merci à tous.